



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 16 DÉCEMBRE
2024 À 16H53 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Offre d'achat de Gestion C.D. Bolduc Inc.
4. TRAVAUX PUBLICS
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 Transaction et quittance – dossier 350-22-000056-245 – reportée
 - 5.2 Résolution d'intention de conclure une entente de gestion avec la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-12-8407 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 OFFRE D'ACHAT DE GESTION C.D. BOLDUC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat des lots 6 524 227 et 6 573 297 situés dans la 183^e Rue en date du 6 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conforme aux attentes de la Ville ;

R-2024-12-8408 IL est proposé par Vincent Roy appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat des lots 6 524 227 et 6 573 297 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix de 0,55 \$ du pied carré et ayant au total 15 159,80 mètres carrés ;

QUE les bâtiments selon nos normes doivent avoir au moins 15 % de superficie ;

QUE la Ville attendra un projet de vente notarié conforme à cette offre avant de désigner des signataires.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**4.1 ~~TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-22-000056-245~~ –
REPORTÉE**

4.2 RÉOLUTION D'INTENTION DE CONCLURE UNE ENTENTE DE GESTION





AVEC LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville souhaite, après l'acquisition, pouvoir gérer le site situé autour de la résidence Félix-Georges-Fortier ;

R-2024-12-8409 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville confirme, tant à la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville qu'aux organismes et ministères partenaires de ce projet que la Ville conclura une entente de gestion dont les modalités demeurent à être déterminées sur les lots suivants, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce :

1. 4 061 063 (216, avenue Lambert) ;
2. 4 061 062 (199, 122^e Rue) ;
3. 4 061 059 (201, 122^e Rue) ;
4. 4 061 046 (203, 122^e Rue) ;
5. 4 061 043 (205, 122^e Rue) ;
6. 4 061 044 (217, 6^e Avenue) ;
7. 4 061 048 (200A à 200D, 120^e Rue) ;
8. 4 061 052 (198, 120^e Rue) ;
9. 4 061 068 (220, avenue Lambert) ;
10. 4 061 070 (222, avenue Lambert) ;
11. 4 061 071 (224, avenue Lambert) ;
12. 4 061 238 (200, 114^e Rue) ;
13. 4 061 054 (204-204C, 114^e Rue) ;
14. 4 061 042 (206A-206F, 114^e Rue) ;
15. 4 061 041 (208, 114^e Rue) ;
16. 4 061 040 (227, 6^e Avenue) ;
17. 4 061 039 (225, 6^e Avenue) ;
18. 4 061 047 (221, 6^e Avenue) ;
19. 4 061 051 (203, 120^e Rue) ;
20. 4 061 053 (201, 120^e Rue) ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de transmettre copie de la présente résolution et signer tout document nécessaire afin de confirmer les intentions du conseil de la Ville de Beauceville à ce sujet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Bolduc (représentant de Gestion CD Bolduc Inc.) : concernant leur terrain, ils avaient une option sur ce terrain. Est-ce que cela se transfère pour que l'acheteur la prenne aussi.

Sandra Bernard explique que l'option est personnelle à l'entreprise et ne se transfère pas avec le terrain, mais qu'elle est inexécutable s'ils ne sont plus propriétaires en raison de l'enclave.

Monsieur Bolduc souhaite en discuter avec son frère, mais il parle de demander la prolongation si cela est possible ou qu'ils vont y renoncer.

Nicole Jacques ajoute qu'un plan a été déposé séance tenante lors de la séance.

Le maire demande à monsieur Bolduc si le plan a été transmis à Dominique Lamarre.

Monsieur Bolduc en est incertain.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-12-8410 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 17h03

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

